

Hull, le 22 mars 2001

Monsieur Pierre Tanguay
Directeur
Service de l'urbanisme

OBJET: VITESSE SUR L'ARTÈRE ST-RAYMOND

Monsieur,

Pour donner suite à l'objet de notre conversation téléphonique de ce matin je vous résume la situation de la vitesse sur l'artère St-Raymond.

Selon l'appréciation de nos policiers radaristes (l'ordinateur ne peut fournir les données) la vitesse moyenne des automobilistes pris en infraction sur l'artère St-Raymond, dans la zone de 50 km/h, se situe dans la fourchette suivante:

- Entre Joffre et Isabelle, dans les deux sens, vitesse moyenne: entre 70 et 80 km/h;
- Entre Isabelle et Cité des jeunes, direction ouest, vitesse moyenne entre 70 et 80 km/h;
- Entre Isabelle et Cité des Jeunes, direction est, vitesse moyenne: entre 80 et 90 km/h;

Il faut comprendre que la vitesse moyenne est plus élevée, dans la zone de 50 km/h direction est, car les automobilistes sortent d'une zone de 80 km/h.

CONSTATS DE VITESSE ÉMIS DANS LA ZONE DE 50 KM/H (entre Cité des Jeunes et St-Joseph):*

1998	20
1999	38
2000	374

*L'augmentation des constats d'infraction est directement liée à une présence policière accrue au cours des années compte tenue du volume de circulation et des risques d'accidents qui en découlent.

Espérant le tout à votre entière satisfaction

Richard Côté
Directeur adjoint
Service de police